

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI LE 30 MAI 2012

Tenue à la salle du conseil municipale
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Était également présente:

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :

Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

1. Adoption De L'ordre du Jour

117-05-2012

Il est proposé par M. Aimé Loranger
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé

**2. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DU
MG20 DE LA PHASE I DU 1^{ER} RANG OUEST**

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été fait pour
l'achat de MG20 pour la phase I du 1^{er} Rang Ouest,

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 18 mai 2012 à
11h00 à l'Hôtel de Ville, au 629 rue des Loisirs;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont soumissionné;

ATTENDU Q'une analyse a été demandée par les ingénieurs ainsi
que par les aviseurs légaux et qu'une recommandation a été faite par
les deux parties

ATTENDU QUE le bas soumissionnaire est conforme aux
exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE

118-05-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard,
appuyé par M. Fernand Laplante
Et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de l'ordre de 11.82\$
la tonne et ce, les taxes incluses

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :
138681 CANADA INC. au coût de : 11.82\$ la tonne, taxes incluses

APPEL D'OFFRE POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS

119-05-2012 Il est proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité d'engager M. Benoît Racine de Roxton Falls pour le fauchage et le débroussaillage des fossés.

3. FOSSÉS DE LA ROUTE 222

CONSIDÉRANT QUE deux demandes ont été faites par les propriétaires pour le creusage d'un fossé sur la route 222;

CONSIDÉRANT QUE le fossé est inexistant donc, l'égouttement de ces lots n'est pas fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE cela occasionne une perte de revenus à ces deux propriétaires suite au manque d'égouttement;

PAR CONSÉQUENT ;

120-05-2012 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de faire une demande au Ministère des Transports pour le creusage d'un fossé à deux endroits distincts sur la route 222 près de l'intersection du chemin Witty, afin de permettre l'égouttement de ces terrains. Un plan sera acheminé avec ladite résolution.

4. ROCHES À L'INTERSECTIONS DU 1^{ER} RANG OUEST ET CHEMIN BÉTHANIE

121-05-2012 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité de faire une demande au Ministère des Transports pour la correction de l'intersection du chemin Béthanie et du 1^{er} Rang Ouest car de nombreuses roches sortent de cette intersection et cause des dommages matériels aux véhicules.

5. GRAVIER INTERSECTION DE LA ROUTE 116 ET ROUTE DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 116 et route du Village est problématique lors de pluie abondante;

CONDIDÉRANT QUE le gravier de l'accotement de la route du Village se retrouve dans le chemin à l'intersection de la route 116;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est problématique et très dangereuse pour les cyclistes, les motocyclistes, les automobilistes ainsi que les véhicules lourds cause un dérapage;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports est responsable de ces deux routes, route 116 et la route du Village;

PAR CONSÉQUENT,

122-05-2012 Il est proposé par M. Denis Brisebois
Et résolu à l'unanimité de faire la demande au Ministère des transports pour faire les corrections nécessaires pour régler la problématique de cette intersection.

6. LIGNE DES CHEMINS

123-05-2012 Il est proposé par M. Fernand Laplante,
Et résolu à l'unanimité d'autorisé la directrice générale à aller en
appel d'offres pour le marquage des lignes sur les routes.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

124-05-2012 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 10h10.

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir
signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse